



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE No 19/2009

Concerne :

Intervention de M. Pierre Huber au sujet du débordement du 5 juillet 2009 du ruisseau de l'Ognonnaz.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

M. Pierre Huber, Conseiller communal, a fait une intervention au sujet du débordement du ruisseau de l'Ognonnaz qui a eu lieu le dimanche 5 juillet 2009, en fin de journée. Ce dernier est dû à des pluies diluviennes d'une rare intensité qui se sont déversées un très court laps de temps. Ces averses se sont abattues sur tout le territoire communal. Selon les spécialistes du SESA (service des eaux, sols et assainissement), il s'agirait d'une crue dite centenaire, voir plus.

A ce jour, l'ensemble du ruisseau de l'Ognonnaz a été sécurisé. De surcroît, un assainissement complet des rives comprenant notamment le nettoyage de tous les talus et l'abattage des arbres menaçant de s'effondrer a été exécuté durant l'hiver 2007-2008, depuis la route de Blonay et le chemin de la Paisible, jusqu'à l'autoroute, ceci en collaboration avec les Communes de Blonay et de St-Légier.

Depuis lors, après chaque grande crue et au minimum une fois par mois, le Chef du Secteur de la voirie effectue un contrôle sur place, ceci pour éviter que des branches ou autres obstacles perturbent le bon écoulement de l'eau.

Pour revenir à la crue susmentionnée, un contact a immédiatement été pris avec le SESA. Un bureau d'ingénieur a été mandaté pour revoir le calcul hydraulique du ruisseau afin de contrôler si les passages situés sous le chemin de la Paisible et la route de Blonay étaient suffisants en l'état, ceci suite à l'élargissement du bassin versant provoquée par les constructions effectuées et en cours sur les communes amont de Blonay et St-Légier.




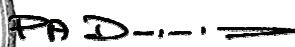
A ce jour, l'étude est toujours en cours, du fait que la Commune de St-Légier a un projet de construction d'un grand bassin de rétention en aval de l'autoroute. Celui-ci pourrait considérablement modifier et sécuriser l'écoulement de l'Ognonnaz. Ce projet est prévu, en principe, dans les deux ans à venir. Dès lors, c'est entre quatre partenaires que s'effectue l'étude hydrologique relative à l'écoulement du ruisseau, à savoir le SESA et les Communes de Blonay, de St-Légier et de La Tour-de-Peilz. Au courant du 1^{er} trimestre 2010, nous pourrons nous déterminer s'il s'avère nécessaire de modifier les passages situés sous le chemin de la Paisible et la route de Blonay.

Cas échéant, en prévision des montants à investir, il faudra probablement créer une ECF (entreprise de correction fluviale) avec les partenaires cités auparavant.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente réponse de la Municipalité à l'intervention de M. Pierre Huber.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

Nicole Rimella Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 23 novembre 2009

